

REPUBLICQUE FRANCAISE

Commune de MALLEMOISSON

Dossier n° DP 004 110 22 00013

Date de dépôt : 09 juin 2022

Demandeur : Madame NANCY Florence

Pour : construction d'une véranda de 12 m<sup>2</sup>

Adresse terrain : 17, résidence les Cèdres, Les Paluds à Mallemoisson (04510).

ARRÊTÉ 2022-82

de non-opposition à déclaration préalable au nom de la commune

Le Maire de la Commune de MALLEMOISSON

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles approuvé le 8 octobre 2004,

Vu la déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 09 juin 2022 par Madame NANCY Florence demeurant 12, Chemin de l'Houbeyron, 04510 MALLEMOISSON et enregistrée par la mairie sous le numéro DP 004 110 22 00013,

Vu l'avis de dépôt du dossier affiché en mairie le 15 juin 2022,

Vu la demande de pièces manquantes en date du 20 juin 2022 et les pièces reçues le 23 juin 2022,

Vu le projet objet de la déclaration consistant en la construction d'une véranda de 12 m<sup>2</sup> de surface de plancher, portant la surface de plancher totale des constructions à 101 m<sup>2</sup>, sur un terrain d'une superficie de 413 m<sup>2</sup> situé au 12, Chemin de l'Houbeyron à MALLEMOISSON (04510) et cadastré B 911,

Vu le Règlement National d'Urbanisme,

Vu l'avis conforme réputé favorable du Préfet en date du 17 juillet 2021,

ARRÊTE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Le 18 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Paul COMTE

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*